



Mon avocate me réclame une tva

Par **goncalves**, le **12/02/2008** à **09:10**

Bonjour a tous
Après avoir été victime d'un accident de voiture, j'ai perçu une indemnisation.
Mon avocate me demande 10% de la somme (ce qui est normal) + une TVA de 19.6% qui s'élève a presque 1000€...je trouve cela louche d'autant plus qu'elle m'a dit que si je payai en liquide elle m'enlèverai la TVA...
Pouvez vous SVP m'éclaircir sur ce sujet.
Merci d'avance

Par **reno_8**, le **12/02/2008** à **21:41**

oui c'est très simple, son activité es soumise à tva donc si elle vous facture des honoraires, elle doit rajouter de la tva, si elle veut faire du "black", en effet elle ne factura pas de tva en plus, mais vous n'aurez pas la preuve de sa prestation réalisée.
A vous de voir si vous voulez payer moins cher